

## CHARTE DE L'ADHÉRENT D'HANDI-SOCIAL

Handi-social a été fondée début 2001 par Odile Maurin et 4 ex membres et sympathisants du Comité COTOREP, handicap, aide sociale de l'ADUA (association des usagers de l'administration). Comité qu'elle avait créé et dont elle était la responsable au sein de l'ADUA depuis 98. Suite aux problèmes de fonctionnement démocratique et de gestion de l'ADUA, il a été nécessaire de créer une nouvelle association indépendante pour pouvoir continuer le travail entrepris.

Handi-social est une association d'entraide et de défense des droits des personnes en situation de handicap ou maladies invalidantes (au sens large) victimes des administrations et des services publics, mais aussi des organismes de statut privé, qui ont un rôle de service public, ou de professionnels qui ont une délégation de pouvoir public.

Avant tout, le but d'Handi social est de permettre, par son action militante et collective, avec d'autres personnes et associations si nécessaire, de réformer le fonctionnement de l'administration et des services publics et privés, en charge des personnes en situation de handicap ou maladies invalidantes, afin de l'adapter aux besoins réels des publics concernés dans le respect de l'intérêt de tous, et non de façon corporatiste. Nous voulons aussi que les usagers soient considérés par l'administration comme des citoyens à part entière. Nous voulons donc être consultés et nous réclamons une véritable concertation, ainsi que des comités d'usagers dans les divers services publics.

Handi-social est une association composée de bénévoles mais qui n'a pas vocation à s'agrandir et ne cherche pas un maximum d'adhérents faute de temps à consacrer à la gestion d'une association. Les membres actifs sont des adhérents comme les autres, qui paient leur cotisation, et ont décidé de consacrer une partie de leur temps libre à l'association. Volontairement, Handi-Social n'est pas subventionné pour son indépendance.

Handi-social n'est pas une association à caractère juridique et ne remplace pas les avocats. Même si nous travaillons parfois avec eux. Nous demandons aussi à l'administration de respecter la loi en motivant ses décisions de manière explicite, ce qui est rarement le cas encore aujourd'hui. Nous nous battons pour faire appliquer des textes existants mais aussi pour réformer la loi quand elle est injuste.

Handi-social n'est pas une association politique. Elle est totalement indépendante des partis, ou d'organismes professionnels, ou encore de sectes. Handi-social n'est pas contre les fonctionnaires et n'est pas un mouvement poujadiste. Handi social est une association non violente. Elle peut organiser des manifestations, des "sit in", des occupations symboliques. Mais sa volonté est de réduire les tensions et les conflits, pas de les aggraver. Nous sollicitons souvent les médias quand les administrations ne "jouent pas le jeu".

Enfin si nous voulons aussi régler les problèmes, souvent des drames des personnes et des familles, au coup par coup, nous recherchons aussi, et avant tout, un changement des mentalités administratives qui permettent de régler les dossiers sereinement et rapidement. Handi-social est donc un mouvement à caractère civique.

Actuellement, nous suivons de près avec d'autres l'application de la Loi du 11 février 2005 sur le handicap depuis le 1er janvier 2006. Et il y a encore de nombreux problèmes et de gros retards dans le fonctionnement des MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et des CDA (Commission Départementale d'Autonomie), notamment en Haute Garonne. Et il reste des problèmes toujours pas réglés par la nouvelle loi et pour lesquels nous interpellons les autorités.

Notamment la question des ressources des personnes en situation de handicap ou maladies invalidantes, (AAH de 628 € / mois soit 25% en dessous du seuil de pauvreté) mais aussi les pensions d'invalidités, rentes accident du travail ou maladies professionnelles qui peuvent être d'un montant inférieurs. Combat mené par le collectif Ni Pauvre, Ni Soumis composé de plus de 100 associations nationales. Handi-Social participe au collectif midi pyrénées.

Mais attention, ne soyez pas trop pressés car Odile Maurin est peu disponible du fait de son état de santé et des engagements pris.

Pour nous aider, vous pouvez, si vous estimez avoir été victime de la MDPH (ex COTOREP), la SS, d'autres commissions ou autres, nous adresser copie de vos dossiers refusés ou mal traités. Afin d'avoir de nouveaux témoignages d'abus éventuels. Nous vous informerons aussi de nos actions de terrain ou manifestations. Nous recherchons aussi des bénévoles qualifiés à Toulouse.

MAIS POUR TOUT CELA, NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN FINANCIER ET HUMAIN. Nous avons prévu pour tous une adhésion de soutien de 10€ minimum / an (ou possibilité d'être membre bienfaiteur en versant 50 € / an minimum) afin de financer les actions collectives. Quant aux dossiers individuels, voir les modalités dans le document "Conditions de traitement d'un dossier individuel".